

## Communiqué de presse

---

### Commission permanente du 4 décembre: les principaux dossiers adoptés

La commission permanente du conseil général réunie ce vendredi 4 décembre a adopté à l'unanimité des 30 conseillers généraux, 28 dossiers. Parmi eux figurent des dossiers en faveur du développement économique et des subventions aux communes pour leurs aménagements de sécurité.

#### Aides au développement économique

Le Fonds économique départemental d'intervention (FEDI), le fonds d'aide au commerce, à l'artisanat et aux services en milieu rural (FACAS) et le programme des zones PARCQ sont les trois leviers principaux du Département pour accompagner le développement des entreprises loir-et-chériennes.

La SARL le Bocca d'Or pour son transfert à Saint-Sulpice-de-Pommeray, la SNC Fleurs et Jardins pour son développement à La Ferté Beauharnais, l'entreprise Arcis pour le regroupement de ses activités à Busloup ainsi que la Communauté de communes du Perche Vendômois pour la création d'un nouvel établissement à Droué de la SARL Vendôme Signalisation bénéficient du **FEDI pour un montant global de 138.020 €**

**Le FACAS** est alloué à hauteur de **150.750 €** aux communautés de communes de la Beauce Oratorienne pour la construction d'une boulangerie à Binas, du Cher à la Loire pour la réhabilitation de celle de Thenay, à la commune de Dhuizon pour l'acquisition et l'aménagement d'une boucherie et à la communauté de communes Beauce et Forêt pour la reprise d'un bar-restaurant à Saint-Léonard-en-Beauce.

Enfin, une subvention complémentaire est allouée à la communauté de communes du Pays de Ronsard de **8.424 € dans le cadre du programme PARCQ** pour la réalisation de travaux supplémentaires sur la zone d'activité des Bois Blanche à Montoire-sur-le-Loir.

---

#### Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 – [pascal.brindeau@cg41.fr](mailto:pascal.brindeau@cg41.fr)

## **Subventions issues du produit des amendes de police.**

Le Conseil Général accorde des subventions issues du produit des amendes de police relatives à la circulation routière en faveur des travaux de sécurisation des voiries des communes.

**35.331 €** ont été accordés représentant 20% du montant des travaux éligibles, aux communes de Binas, Danzé, Fougères-sur-Bièvre, Gièvres, Montlivault, Muides-sur-Loire, Saint-Agil, Saint-Denis-sur-Loire et Thésée pour leurs projets d'aménagement de la signalisation, de parking ou encore de travaux routiers de sécurité dans les bourgs.

Il s'agit d'une première répartition de subventions portant sur des investissements des communes à hauteur de 358.668 €

---

### **Contact presse :**

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – [florence.ducasse@cg41.fr](mailto:florence.ducasse@cg41.fr)

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 – [pascal.brindeau@cg41.fr](mailto:pascal.brindeau@cg41.fr)